

gDTC - Anomalie #2020

Contrôle d'adresse email

29/10/2007 23:58 - Sébastien Dinot

Statut:	Résolu	Début:	29/10/2007
Priorité:	Faible	Echéance:	
Assigné à:	Benjamin Drieu	% réalisé:	0%
Catégorie:		Temps estimé:	0.00 heure
Version cible:			
Description			
<p>Un certain nombre de personnes se trompent lorsqu'elles saisissent leur adresse email. Or, nous pourrions éviter ce genre de problème en contrôlant la validité de l'adresse email lorsque l'adhérent valide le formulaire.</p> <p>Plusieurs stratégies plus ou moins élaborées sont possibles mais la seule réellement fiable consiste à envoyer à la personne un mail contenant une adresse temporaire sur laquelle l'adhérent doit se rendre sous X heures pour confirmer son adhésion. Un raffinement utile de la méthode est le contrôle préalable du format (conformité à la RFC 822).</p> <p>Serait-il possible d'implémenter une telle fonctionnalité dans gDTC ?</p> <p>PS : Et encore, nous avons de la chance car nous avons affaire à un public plutôt familier de l'informatique. Par expérience professionnelle, je peux vous assurer que dès qu'on s'adresse à un public plus large, le taux d'erreur de saisie peut atteindre 80 % (oui, oui, 4 personnes sur 5 sont incapables de fournir leur adresse email correctement). Pour la bonne bouche, voici un florilège vécu :</p> <p>laposte.net (compte oublié) jean.dupont.laposte@net (mal placée) laposte.net@jean.dupont (inversion du compte et du domaine) jean.dupont@laposte... (trou de mémoire) jean.dupont.free.fr (url de site) 0543210987@freeadsl (login de connexion fourni par le FAI)</p> <p>Tout cela pour dire qu'il faut vraiment procéder à un contrôle.</p>			

Historique

#1 - 05/12/2007 17:34 - Benjamin Drieu

Je peux mettre en place une vérification syntaxique, mais l'envoi d'un mail pour contrôler la validité me semble un peu overkill, d'autant plus que je ne sais pas quoi faire de la fiche si l'email est invalide, à part marquer un champ « mail invalide » => que faire des BâL overquota, etc... ?

#2 - 07/12/2010 18:20 - Éva Mathieu

Benji proposait en 2007 :

>Je peux mettre en place une vérification syntaxique

et moi je dois : oui oui et reoui.

Merci de vérifier lors de la saisie du formulaire d'adhésion qu'il y a au moins un arobase et un point dans l'adresse, et bloquer la validation du formulaire avec un message à l'adhérent s'il y a erreur de saisie.